

Séance du 04 juin 2026

Date de la convocation : 29/05/2026

Date d'affichage convocation : 29/05/2026

Nombre de Membres		
en exercice	présents	Pouvoirs
32	28	4
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
32	0	0

N°2026-06-92

**Institution des Commissions
thématiques**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-six et le quatre juin à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de l'établissement, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Thierry FÉLINE, Président, en exercice.

Présents : Mme ALBECQ-MEGIAS Noémie - Mme ANDRÉ-SCANAVINO Chantal - Mme ANJO Marine - Mme BONFIGLIO Guylène - M. BREYSSE Cédric - M. BROUSSES Philippe - Mme CAUQUIL-HUGON Christel - Mme CAVAILLÉ Nathalie - Mme CHANRON Nicole - Mme COMBE Florence - M. CREICHE Jean-Philippe - M. CRESPE Charly - M. DUMONT Christophe - M. EHRET Yves - M. FÉLINE Thierry - M. FILHOL Jean-Pierre - M. LAPISARDI Christian - Mme LASHERMES Sandy - M. MANCEL Thierry - Mme MARCHAND Cristel - M. MORRA André - Mme MOURRUT Pascale - M. PAPY David - M. PÉLISSIER Laurent - Mme PELLEGRIN-PONSOLE Sophie - Mme PIMIENTO Corinne - M. RAMS Joachim - Mme SCOLLO-OGIER Martine.

Absents ayant donné pouvoir : M. BONATO Cédric pour M. FÉLINE Thierry - M. BUSSAC Yannick pour M. BREYSSE Cédric - M. MARTI Alain pour Mme PELLEGRIN-PONSOLE Sophie - Mme VANDERBISTE Carine pour Mme MARCHAND Cristel.

Secrétaire de séance : M. CRESPE Charly.

M. Thierry FÉLINE, Président, expose :

- Vu les statuts de la Communauté de communes Terre de Camargue,
- Vu l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (transposé pour les EPCI à l'article L.5211-1 du même code).

L'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (transposé pour les EPCI à l'article L.5211-1 du même code) permet de former les commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil communautaire soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Ces commissions ne sont pas dotées de pouvoirs décisionnels, mais constituent des instances de débats et de préparation des décisions du bureau ou du conseil.

Les règles de fonctionnement des commissions ne sont déterminées par aucune disposition législative ou réglementaire, elles peuvent être fixées par le conseil communautaire, le cas échéant, dans le règlement intérieur du conseil.

Il convient d'établir la composition des différentes commissions en respectant le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'Assemblée.

Au sein de la CCTC, les commissions thématiques sont les suivantes :

- Développement économique, Ports maritimes de plaisance, Emploi, Tourisme et Habitat avec 10 membres ;
- Finances et Marchés Publics avec 10 membres ;
- Hydraulique, Technique et Numérique avec 10 membres ;
- Gestion des déchets avec 10 membres ;
- Restauration collective avec 10 membres ;
- Culture et Equipements sportifs et de Loisirs avec 10 membres ;
- Politiques environnementales et développement durable avec 10 membres ;

Finances et Marchés Publics
Vice-présidente : Sandy LASHERMES
Charly CRESPE
Philippe BROUSSES
Laurent PELISSIER
Chantal ANDRE-SCANAVINO
Joachim RAMS
Jean-Alain CASACCI (Conseiller municipal)
Christian LAPISARDI
Sophie PELLEGRIN-PONSOLE
Noémie ALBECQ-MEGIAS

Développement économique, Ports maritimes de plaisance, emploi, tourisme et habitat
Vice-président : Cédric BONATO
Corinne PIMIENTO
Sandy LASHERMES
Charly CRESPE
David PAPY
Sophie PELLEGRIN-PONSOLE
Cristel MARCHAND
Eric MEZY (Conseiller municipal)
Yannick BUSSAC
Pascale MOURRUT

Restauration collective
Vice-présidente: Chantal ANDRÉ SCANAVINO
Pascal MAYEUX (Conseiller municipal)
Charly CRESPE
Anaïs TESTI (Conseillère municipale)
Jean-Philippe CREICHE
Christel CAUQUIL HUGON
Laure MARCON (Conseillère municipale)
Nathalie CAVAILLÉ
Carine VANDERBISTE
Marine ANJO

Culture et Equipements sportifs et de Loisirs
Vice-présidente : Madame Marine ANJO
Thierry MANCEL
Pascale MOURRUT
Guylène BONFIGLIO
Anaïs TESTI (Conseillère municipale)
Alain MARTI
Christel CAUQUIL HUGON
Yohan SANCHEZ (Conseiller municipal)
Yannick BUSSAC
Serge PINQUIER (Conseiller municipal)



Hydraulique, Technique et numérique
Vice-président : Joachim RAMS
Thierry MANCEL
Charly CRESPE
Alain MARTY
Philippe BROUSSES
Olivier VENTO (Conseiller municipal)
Chantal ANDRE-SCANAVINO
Jean-Alain CASACCI (Conseiller municipal)
Cédric BREYSSE
Christian LAPISARDI

Gestion des déchets
Vice-président : Jean-Pierre FILHOL
Charly CRESPE
Pascal MAYEUX (Conseiller municipal)
Jean-Philippe CREICHE
Yves EHRET
Eric MEZY (Conseiller municipal)
Luc VERNHES (Conseiller municipal)
Yann ALBERT (Conseiller municipal)
Christian LAPISARDI
Laurent PELISSIER

Politiques environnementales et développement durable
Vice-président : Philippe BROUSSES
Nicole CHANRON
Thierry MANCEL
Charly CRESPE
Sophie PELLEGRIN-PONSOLE
Chantal ANDRE-SCANAVINO
Eric MEZY (Conseiller municipal)
André MORRA
Luc VERNHES (Conseiller municipal)
Noémie ALBECQ-MEGIAS

Le nombre de membres indiqué ci-dessus n'inclut pas le Président qui siège, de droit, au sein de chacune de ces commissions.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- De procéder à la désignation des membres au sein des différentes commissions thématiques ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Le Secrétaire de séance,
Charly CRESPE

Pour copie conforme,
Fait à Aigues-Mortes, le 05 juin 2026
Le Président,
Thierry FÉLINE

Le Président
- Contre-signature obligatoire en caractère exécutoire de cet acte,
- Informé par le décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers - (J.O. du 03.12.1983) modifié par le décret n° 85-25 relatif aux voies de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication ou de notification.

